



REGLEMENT DE CONSULTATION DU MARCHE

Objet : Choix du consortium d'expertise pour évaluer des projets de création d'entreprises du concours national I-LAB 2018

Acheteur :

Bpifrance Financement, société anonyme au capital de 839 907 320 € dont le siège social est à Maisons Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 789.

Type de Procédure

Marché privé, passé en appel d'offres ouvert à l'issue duquel Bpifrance Financement retiendra l'offre la plus avantageuse économiquement par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats

Date limite de remise des offres : 13 novembre 2017 à 14h30

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation.....	3
Article 2 : Conditions de la consultation	3
2.1. Fondement de la consultation.....	3
2.2. Déroulement de la consultation	3
2.3. Durée du marché.....	3
Article 3 : Dispositions générales	4
3.1. Soumission des offres	4
3.2. Modification du détail du dossier de consultation	4
3.3. Option / Variante.....	4
3.4.Représentation du candidat et conduite des échanges.....	4
3.5. Délai de validité des offres.....	5
Article 4 : Contenu du dossier de consultation.....	5
Article 5 : Renseignements complémentaires.....	5
5.1. Demande de renseignements et documents complémentaires.....	5
5.2. Visites sur sites et/ou consultations sur place.....	6
Article 6 : Présentation des candidatures	6
Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
Article 8 : Sélection des offres	7

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de l'édition 2018 du concours national I-LAB, le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation et Bpifrance Financement souhaitent que cette dernière se fasse accompagner d'un consortium d'expertise pour évaluer des projets de création d'entreprises de technologies innovantes.

L'expertise d'un projet de création d'entreprise innovante a pour objet l'analyse des facteurs clés de succès ou de risque de l'entreprise à créer. Il s'agit d'une analyse globale de la viabilité de l'entreprise, incluant ses projets technologiques.

Elle s'appuie sur l'analyse des dimensions de tout projet de création d'entreprise de technologie innovante : humaine, technologique, juridique/propriété intellectuelle, financière et commerciale.

La quantité des expertises qui seront réalisées dépendra du nombre de candidats à l'édition 2018 du concours. Sur la base de l'édition précédente du concours, on peut l'estimer à environ 220.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. FONDEMENT DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée après un avis d'appel à la concurrence.

2.2. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La procédure de consultation est une procédure ouverte.

La consultation se déroule suivant les étapes suivantes :

- ✓ Phase 1 : Réception des candidatures et des offres
- ✓ Phase 2 : Synthèse et choix de l'attributaire du marché

2.3. DUREE ET FORME DU MARCHE

Le présent marché sera conclu pour une durée de 13 mois à compter de la date de notification sous la forme d'un marché mono attributaire, à bons de commande, sans minimum et sans maximum.

L'émission des bons de commande ne peut se faire que pendant la durée de validité du marché. La durée d'exécution des bons de commande ne pourra dépasser de plus de 3 mois la durée de validité du marché.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES

3.1. SOUMISSION DES OFFRES

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de co-traitance ou de sous-traitance, le dossier d'offre contiendra tous les éléments qui permettront de déterminer avec certitude la nature juridique des relations contractuelles qui unissent les soumissionnaires.

Le ou les candidats préciseront le ou les comptes à créditer.

3.2. MODIFICATION DU DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Bpifrance Financement se réserve le droit d'apporter au plus tard, quinze jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3. OPTION / VARIANTE

Options : non autorisé

Variantes : Les candidats pourront présenter des variantes dès lors qu'ils auront répondu à l'offre de base. Les variantes pourront notamment porter sur la méthode d'évaluation des aspects humains du créateur et de son équipe.

3.4. REPRESENTATION DU CANDIDAT ET CONDUITE DES ECHANGES

3.4.1 REPRESENTATION DU CANDIDAT

Le candidat désigne une ou plusieurs personnes physiques, habilitées à le représenter pour les besoins de l'appel d'offres.

Ce ou ces représentants sont réputés disposer des pouvoirs suffisants pour prendre, dès notification de leur nom à Bpifrance Financement dans les délais requis ou impartis par l'appel d'offres, les décisions nécessaires engageant le candidat.

Le candidat est tenu de notifier sans délai à Bpifrance Financement les modifications qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir de l'engager,
- à la forme juridique sous laquelle il exerce son activité,
- à sa raison sociale ou à sa dénomination,
- à son adresse ou à son siège social,
- aux renseignements qu'il a fournis pour l'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement,
- et de façon générale, à toutes les modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement de l'appel d'offres.

3.4.2 CONDUITE DES ECHANGES

Une partie des échanges pendant la phase d'appel d'offres pourra être menée par voie électronique. A cet effet, les candidats communiqueront une adresse courriel authentifiée et sécurisée. Cette adresse courriel sera également utilisée pour communiquer la décision d'attribution du marché.

3.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation du marché
- ✓ Le cahier des charges : « **Choix du consortium d'expertise pour évaluer des projets de création d'entreprises du Concours national i-LAB 2018** »
- ✓ Un bordereau des prix
- ✓ Les conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance Financement

Le dossier est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-d-offres>

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements ou documents complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent adresser leur demande en temps utile, par courrier électronique à Jean François LAFAYE

. Tél 01 41 79 93 85

. [mailto: jf.lafaye@bpifrance.fr](mailto:jf.lafaye@bpifrance.fr)

soit au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres :

Le mail aura pour objet : « Bpifrance Financement Concours i-LAB 2018- renseignements complémentaires ».

Les réponses aux questions sont mises à la disposition des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres sur le site bpifrance.fr :

<http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-d-offres>

5.2. VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

Non autorisé.

ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les entreprises auront à produire :

A. Un dossier de candidature complet regroupé dans une enveloppe intitulée « Dossier de candidature » comprenant les pièces suivantes :

1 - extrait K Bis, composition de l'actionnariat et des sociétés apparentées, documents relatifs aux pouvoirs de personnes habilitées à engager le ou les candidats

2 - Une déclaration comportant le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires concernant l'objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

3 - Copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire

4 - Listes de références de contrats ou missions similaires à l'objet du marché.
Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

5 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat dans l'activité d'expertise de projet de création d'entreprise innovante et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

-Une indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de son entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché

B. Un dossier pour l'offre comportant les documents suivants :

1 - Une offre technique et financière, datée et signée, consistant en une note précise et succincte comprenant les points suivants :

- la compréhension du besoin
- le fonctionnement opérationnel
- le profil des consultants
- la proposition financière

Le document sera établi en deux exemplaires.

2 -Le bordereau des prix unitaires complété, daté et signé.

3 – Les Conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance Financement acceptées sans réserve, paraphées et signées.

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les dossiers seront remis sous des enveloppes fermées qui porteront les mentions :

- NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis
- « Bpifrance Financement Concours i-LAB 2018 »

Le pli contenant l'ensemble des documents demandés et une copie sous support physique électronique est transmis par lettre recommandée avec accusé de réception ou équivalent ou remis à l'accueil de Bpifrance contre récépissé avant le 13 novembre 2017 à 14 h 30 à l'adresse suivante :

BPIFRANCE

A l'attention de la Direction de l'Expertise

Monsieur Jean François LAFAYE

6/8 Boulevard HAUSSMANN

75009 PARIS

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00, sauf fermeture exceptionnelle.

Une copie des documents pourra être transmise par courriel à l'adresse mail : <mailto:jf.lafaye@bpifrance.fr>

Le mail aura pour objet : « Bpifrance Financement Concours Création 2018-Réponse »

Si le pli est envoyé par la poste, il devra parvenir à destination avant cette même date et heure limite. Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas ouverts par la Commission. Ceux remis sous enveloppes non fermées ne seront pas retenus. Tous ces dossiers seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 8 : SELECTION DES OFFRES

Les propositions sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés suivants :

-Compréhension du besoin : 10%

-Fonctionnement opérationnel : 40%

- la déontologie

- la méthodologie utilisée (grilles, entretiens, homogénéisation des expertises au niveau intra et intersectoriel et au niveau régional et national)

- les délais de traitement

- le suivi apporté dans le cadre du concours (reporting, plateforme informatisée, appui aux jurys...)

-Profils des consultants, expertises, expériences : 30%

- la capacité d'analyse de la dimension humaine (en interne ou en association)

- la capacité d'analyse de projets de création d'entreprise innovante

- la capacité de traitement (nombre et qualité des experts mobilisables)

-Proposition financière : 20%

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessus.

Bpifrance Financement convoquera les candidats ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix définitif du prestataire.

A noter : Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

Bpifrance Financement se réserve le droit de déclarer la consultation sans suite.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.
